TRANSMIS LE 27/10/2026
REÇU LE 27/10/2026
AFFICHÉ LE 28/10/2026
NOTIFIÉ LE 28/10/2026
PUBLIÉ LE 28/10/2026
EXÉCUTOIRE LE 28/10/2026

2026/...

FRANCONVILLE LA GARENNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER OCTOBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°09

OBJET : FINANCES – COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) – ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N°11 DU 28 MAI 2026.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-six, le 1er du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.
Adjoints au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Sabrina FORTUNATO, Patrick BOULLÉ, Claire LE BERRE, Dominique ASARO, Gaëlle KOKCIKARAN, Frédéric LÉPRON, Franck GAILLARD, Étiennette LE BÉCHEC.
Conseillers Municipaux (*) : Mohamed BANNOU, Françoise GONZALEZ, Patrick HALABI, Jacques DUCROCQ, Sophie FERREIRA, Rina SATTAPPANE, Vathoulom PHINITH, Michelle SCHIDERER, Alain MAKOUNDIA, Ginette FIFI-LOYALE, Bruno DE CARLI, Florence DECOURTY, Anton HILDMANN, Nathalie PAIS, Salih AMASH, Faïza DERFOUF, Valentin BARTECKI, Rokhaya ESNAULT, Marc VASSEUR, Zurine LOPEZ BRASA, Jean-Marc GAYET.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Stéphane AUBOIN, Camille PRÉVOST, Aurélie MANGA.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :
Nadine SENSE : Claire LE BERRE
Céline HECQUET : Dominique ASARO
Roland CHANUDET: Patrick BOULLÉ

ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Pasionaria ENEDAGUILA

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

****

Le Conseil Municipal, convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

****

(*) Par ordre du tableau et par groupe

Question n°09 du CM en date du 01/10/2026-P1/2

Ville de Franconville la Garenne (95130)
Finances

CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER OCTOBRE 2026
DÉLIBÉRATION n°09

OBJET : FINANCES – COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) – ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N°11 DU 28 MAI 2026.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, notamment ses articles 1466 A I septies et 1609 nonies C,

VU la délibération n°11 du Conseil municipal du 28 mai 2026 portant opposition à l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) en faveur des établissements implantés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV),

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique sont substitués aux communes membres pour l'application des dispositions relatives à la cotisation foncière des entreprises ainsi que pour la perception du produit de cette taxe,

CONSIDÉRANT que, dans ce cadre, les décisions relatives aux exonérations de cotisation foncière des entreprises, notamment l'opposition prévue à l'article 1466 A I septies du Code général des impôts, relèvent de la compétence exclusive de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), soit la Communauté d'Agglomération Val Parisis,

CONSIDÉRANT que la commune ne disposait donc pas de la compétence pour se prononcer sur cette exonération,

CONSIDÉRANT qu'il convient en conséquence de procéder à l'abrogation de la délibération n°11 du 28 mai 2026,

APRES l'avis de la commission ressources et développement en date du 17 septembre 2026,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil municipal

Article 1er : ABROGE la délibération n°11 du 28 mai 2026 relative à l'opposition à l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) en faveur des établissements implantés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), la compétence incombant à la seule communauté d'agglomération Val Parisis.

Question n°09 du CM en date du 01/10/2026-P2/2

Ville de Franconville la Garenne (95130)
Finances

Article 2 : PRÉCISE que la présente délibération sera notifiée aux services préfectoraux ainsi qu'à l'EPCI compétent, la Communauté d'Agglomération Val Parisis.

Article 3 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 4 : **PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France

MAIRIE de FRANCONVILLE-la-GARENNE (Val d'Oise)

À l'unanimité des votants
Pour : 38 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire
le 08 octobre 2026
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire
Monsieur Patrick BOULLÉ

MAIRIE de FRANCONVILLE-la-GARENNE (Val d'Oise)

Acte à classer

DEL01102026Q9

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-10-27T10-14-42.00 (MI273435599)

Identifiant unique de l'acte :
095-219502523-20261001-DEL01102026Q9-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES - COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) - ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N.11 DU 28 [illegible] 2026.

Date de décision : 01/10/2026

CERTIFIÉ Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 09 - FIN - Abrogation délib CFE.PDF **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

09 - FIN PJ 11 - FIN - OPPOSITION EXONERATION CFE.PDF **Type PJ :** 99_DE - Délibération

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé	Date 27/10/26 à 10:14	Par SADEQ Fatiha
Transmis	Date 27/10/26 à 10:14	Par SADEQ Fatiha
Accusé de réception	Date 27/10/26 à 10:21	